

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT



PRÉSENCES :

Membres parents : Jérôme Maltais, Marie-France Joanisse, René Villeneuve, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay Mireille Régimbald, Julie Roussel, Mélanie Saumure

Membres de la communauté : Katherine Sarrazin (en virtuel), Micheline Marcotte-Boucher, Gilles Morisset, Marc Pérusse

ABSENCES : Stéphanie Bourbonnais, Paul Loyer

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Manon Dufour, Directrice générale, Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Christian Laforest, Directeur général adjoint, Pierre Girard, directeur général adjoint, Frédéric Poulin secrétaire général et Marie-Andrée Marquis, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C470-0225 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Annie Goudreau que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C471-0225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Mireille Régimbald que le procès-verbal du 16 décembre 2024 soit adopté, avec les modifications soulevées.

Adopté à l'unanimité

C472-0225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ par Marc Pérusse que le procès-verbal du 9 janvier 2025 soit adopté.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Adopté à l'unanimité

C473-0225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ par Julie Roussel que le procès-verbal du 27 janvier 2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Tous les suivis ont été effectués.

AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2025

Tous les suivis ont été effectués.

AVIS DE SUIVIS AUX RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2025

Tous les suivis ont été effectués.

DÉNONCIATION DE CONFILS D'INTÉRÊT

Aucune dénonciation.

PAROLE AU PUBLIC

Deux personnes sont présentes dont Alicia Lacasse-Brunet, conseillère municipale du district de Bellevue à Gatineau, qui vient au micro se présenter.

**C474-0225 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques du Centre de services scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable effectuée auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des conseils d'établissement;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources éducatives et de l'organisation scolaire et de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ au conseil d'administration d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2025-2026 ».

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2025-2026 ».

Adopté à l'unanimité

**C475-0225 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES
RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires (EHDAA) conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher Marcotte d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C476-0225 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2024-2025

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires équilibrées 2024-2025 dûment adoptées le 23 septembre 2024 et déposées au ministère de l'Éducation (MEQ) ;

CONSIDÉRANT le processus de révision budgétaire effectué par chaque direction d'unité administrative et par le Service des ressources financières ;

CONSIDÉRANT la lettre du 13 décembre 2024, annonçant une demande d'efforts budgétaires de 2 187 809 \$ d'ici le 31 mars prochain ;

CONSIDÉRANT les paramètres initiaux amendés reçus le 17 décembre 2024, contenant les nouvelles mesures découlant de la signature des conventions collectives ;

CONSIDÉRANT les réponses à recevoir du ministère concernant des efforts additionnels possibles à venir ;

CONSIDÉRANT les efforts budgétaires entrepris par l'ensemble des directions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Boucher Marcotte d'accepter le dépôt de la révision budgétaire 2024-2025 de 315 831 020 \$ équilibrée.

Adopté à l'unanimité

SUIVI DES COÛTS DE CONSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CONTRATS

Les membres prennent connaissance des coûts.

Des questions sont soulevées, dont une sur la façon de présenter les données.

L'administration se penchera sur la stratégie utilisée pour présenter les données.

SUIVI DES AGRANDISSEMENTS

Les membres ont reçu les rapports avec photos des deux agrandissements.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C477-0225 ACTUALISATION- POLITIQUE 55-41-01 « POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES »

CONSIDÉRANT la volonté d'actualiser la politique locale de gestion des cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relations professionnelles de l'association des cadres scolaires et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et des communications;

IL EST RECOMMANDÉ à la Direction générale d'adopter la politique modifiée 55-41-01 « politique locale de gestion des cadres ».

Adopté à l'unanimité

CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #37068

Le secrétaire général présente aux membres les points saillants de cette requête.

C478-0225 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 37068

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 37068 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 37068) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Goudreau d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 37068).

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

SOMMAIRE DE FACILITATION

Le secrétaire général informe les membres que ce type de suivi, de la part du PRÉ, est nouveau pour le CSSD.

Aucun suivi ne découle dudit sommaire de facilitation.

CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #40703

Le secrétaire général présente aux membres les points saillants de cette requête.

C479-0225 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU PNÉ – PLAINE 40703

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ; N/Réf. 40703;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 40703) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Micheline Boucher Marcotte d'approuver les suivis aux recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 40703).

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire général informe les membres qu'ils recevront le formulaire d'évaluation.

Par la suite, les résultats seront envoyés au comité de gouvernance, qui fera un retour au conseil d'administration.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale, envoyées préalablement à la rencontre du conseil d'administration. Mme Dufour revient sur ce dernier, en faisant ressortir les points saillants.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
24 février 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres ont accès aux décisions prises par la direction générale par le biais du lien ci-dessous.

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

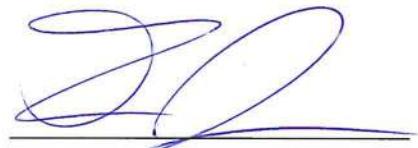
DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 5 mai 2025 à 18 h 30.

C480-0225 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Loiselle de mettre fin à la séance. Il est 19 h 26.

Adopté à l'unanimité



Frédéric Poulin
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président

